



COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL

du 2 mars 2018
ST LAURENT DU PONT

Validation du compte-rendu du bureau syndical du 19 décembre 2017

1 - ADMINISTRATION FINANCES

- 1.1 Ratios promotion
- 1.2 Journée solidarité
- 1.3 Dématérialisation des actes
- 1.4 Levée de prescription d'un titre CNFPT 2013
- 1.5 Participation au Congrès National des Réserves naturelles de France
- 1.6 *Subventions aux relais du Parc*

2 - ECONOMIE

- 2.1 Soutien à l'économie de proximité, développement des chèques cadeaux cœur de Chartreuse

3 - FORET – FILIERE BOIS

- 3.1 Adhésion à Sylv'ACCTES
- 3.2 *Candidature à l'appel à candidature – mesure 16.71 « Mise en œuvre de stratégies locales de développement agricoles, alimentaires, pastorales et de la filière forêt-bois »*

4 - ENERGIE

- 4.1 Prise de part dans les quatre sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable du territoire

5 - AGRICULTURE

- 5.1 Animation du Plan Pastoral Territorial 2018

6 - BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE

- 6.1 Opération « Atelier du paysage – Un territoire sous influence métropolitaine »
- 6.2 Opération « Rivières sauvages : animation et accompagnement programme d'actions »
- 6.3 Opération « Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalier et ornemental de Chartreuse – Phase 3 »
- 6.4 Opération « Accompagnement du Plan de paysage sur le territoire du PNR de Chartreuse »
- 6.5 Opération « Organisation d'un événement autour de la biodiversité »

7 - TOURISME

- 7.1 *Convention avec Chartreuse Tourisme*

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Il donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés, et demande validation pour le compte-rendu du 19 décembre 2017. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour, il demande au Bureau de rajouter trois points :

- Subventions aux relais du Parc
- Candidature à l'appel à candidature – mesure 16.71 « Mise en œuvre de stratégies locales de développement agricoles, alimentaires, pastorales et de la filière forêt-bois »
- Convention avec Chartreuse Tourisme

Les membres du Bureau acceptent à l'unanimité l'inscription de ces nouveaux points.

Le Président remercie le Bureau et lance les débats.

1 - ADMINISTRATION FINANCES

1.1 Ratios de promotion

Point présenté par Céline BURLET, Vice-Présidente déléguée à l'administration et aux finances.

La loi du 19 février 2007 relative à la Fonction publique territoriale a supprimé les quotas d'avancement de grade.

Ces quotas étaient fixés par les statuts particuliers de chaque grade d'emploi (A, B, C).

La loi du 19 février 2007 remplace donc les quotas par un système de ratios « promus-promouvables ». Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus sera déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Ce taux peut varier de 0 à 100 %.

Par ailleurs et quel que soit la décision de l'assemblée délibérante sur ce taux, tout avancement de grade est conditionné à la création par l'organe délibérant du poste correspondant.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2018,**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.**

Dominique ESCARON demande si cette procédure doit également être faite dans les communes.

Karine BAILLEUX lui répond qu'effectivement il y a lieu de fixer ce taux dans les mairies et que les 100% sont applicables généralement dans les petites structures. Lorsqu'il y a beaucoup d'agents pour un même grade, le taux est réduit.

Votants (en voix) : 18
Exprimés (en voix) : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Nathalie BERANGER avec son pouvoir.

1.2 Journée de solidarité

Point présenté par Céline BURLET, Vice-Présidente déléguée à l'administration et aux finances.

Conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution de 0,3 % versée par l'employeur à la Caisse de solidarité pour l'autonomie.

Dans la Fonction Publique Territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis du comité technique paritaire.

Après consultation du personnel, le choix s'est porté sur le travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur. Pour le personnel non soumis aux RTT, une journée supplémentaire de travail d'une durée de 7 heures doit être accomplie (modalité à fixer avec la Direction).

Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'accepter que le personnel du Parc travaille un jour de RTT pour l'année 2018,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 30

Exprimés (en voix) : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.3 Dématérialisation des actes

Point présenté par Céline BURLET, Vice-Présidente déléguée à l'administration et aux finances.

La dématérialisation des échanges au plan comptable est en plein développement : dématérialisation des pièces justificatives (le Parc le fait depuis plusieurs années), dématérialisation des factures

Cette dématérialisation sera rendue obligatoire dans un premier temps pour les collectivités les plus importantes puis étendue à l'ensemble des collectivités.

Le Parc souhaite anticiper cette échéance, en accord avec le receveur municipal au plan comptable, et passer dès aujourd'hui à la dématérialisation totale du process de signature.

Cela concerne les deux domaines suivants :

- La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- La dématérialisation de la comptabilité publique.

Une analyse a été faite des possibilités pour le faire, compte tenu des besoins et leurs coûts respectifs.

Dans le cadre de ses missions d'assistance aux collectivités en matière de gestion locale, le Centre de Gestion de l'Isère accompagne les collectivités, affiliées ou non, dans la mise en œuvre de ce processus de dématérialisation. Il propose, par convention, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement, d'outils de dématérialisation et de télétransmission.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'accepter la mise en place de la dématérialisation des actes du syndicat mixte,***
- ***D'autoriser le Président à :***
 - ***signer la convention avec le Centre de Gestion,***
 - ***signer avec la Préfecture de l'Isère, une convention de raccordement ACTES, définissant notamment la nature des actes transmis et la date prévue de démarrage,***
 - ***acquérir les certificats électroniques RGS** nécessaires auprès d'une autorité de certification,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 30
Exprimés (en voix) : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.4 Levée de prescription d'un titre CNFPT

Point présenté par Céline BURLET, Vice-Présidente déléguée à l'administration et aux finances.

L'article L.1617-5 – 3° du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que l'action des comptables publics chargés de recouvrer les créances des régions, des départements, des communes et des établissements publics locaux se prescrit par quatre ans à compter de la prise en charge du titre de recettes. Ce délai de quatre ans est interrompu par tous actes comportant reconnaissance de la part des débiteurs et par tous actes interruptifs de la prescription.

Une session de formation dispensée par le CNFPT en 2013 a fait l'objet d'un titre de recette que le Syndicat Mixte du PNR de Chartreuse n'a jamais reçu. Ce titre daté du 02/10/2013 d'un montant de 800 € n'a donc pas fait l'objet d'un paiement à ce jour.

L'article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que l'action des comptables publics chargés de recouvrer les créances se prescrit au bout de quatre ans à compter de la prise en charge du titre de recettes. Ce délai de quatre ans peut être interrompu par tout acte portant reconnaissance de la part des débiteurs et tout acte interruptif de la prescription.

La formation ayant bien été réalisée auprès de l'équipe technique du Parc.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'accepter la levée de prescription,***
- ***D'autoriser le Président à régler la dépense et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 30
Exprimés (en voix) : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.5 Participation au Congrès National des Réserves naturelles de France

Point présenté par Céline BURLET, Vice-Présidente déléguée à l'administration et aux finances.

Le Congrès des réserves réunit chaque année la très grande majorité des Réserves naturelles de France (métropole et Outre-mer) rassemblant en général entre 300 à 400 personnes. C'est le moment unique de l'année où les gestionnaires de Réserves naturelles, le personnel technique, les élus des structures qui ont en charge la gestion de réserves naturelles peuvent se retrouver pour échanger sur des thématiques diverses. Cette année, la thématique est la possible extension du réseau des Réserves : "500 Réserves naturelles en 2030 ? Quelle vision d'avenir ? Quelles clés de réussite ? Quels financements ?".

Dans un contexte de réflexion sur l'avenir des réserves naturelles et leur place dans les stratégies d'extension du réseau des espaces protégés, Réserve Naturelles de France décline ses objectifs et son ambition. Des nombreux ateliers et réunions plénières sont prévus pour traiter ce sujet. Différents sujets complémentaires seront également posés autour du Climat, de la Recherche, de l'application réglementaire et seront précisés, lors des autres temps de session (cafés débats et travaux en salle).

Gérard Arbor, Vice-Président en charge de la biodiversité et du paysage représentera le Parc à l'occasion de ce Congrès qui aura lieu du 4 au 7 avril 2018 à Ronce-Les-Bains, en Charente maritime.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse prend en charge les coûts inhérents à cette mission et notamment les frais de séminaire, d'hébergement, des produits de dégustation pour la soirée des Parcs. De même, le Parc prend en charge les frais de déplacement (frais de carburant, de péage, et de repas) qui pourraient être avancés par le Vice-Président.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'accepter la prise en charge de l'ensemble des frais liés à cette mission,***

- ***D'autoriser le Président au mandatement de ces dépenses et en particulier les frais de déplacement mentionnés ci-dessus.***

Gérard ARBOR rappelle que ce séminaire est très intéressant et que le réseau des Réserves Naturelles est très important.

Votants (en voix) : 30
Exprimés (en voix) : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.6 Subventions aux relais du Parc

Point présenté par Dominique ESCARON

Dès sa création, le Parc a entrepris la constitution d'un réseau d'information à l'attention des touristes et habitants du Parc dans les espaces d'accueil répartis sur le territoire dans les offices de tourisme notamment. Sur le territoire du cœur de Chartreuse, quatre espaces de ce type ont été créés :

- Les Echelles
- Saint Laurent du Pont
- Saint Pierre de Chartreuse
- Saint Pierre d'Entremont.

Ces offices, dans le cadre de la loi NOTRe, ont été fusionnés en une entité nouvelle : l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse. A cette occasion les modalités du partenariat ont été rediscutés sur la période allant jusqu'à la fin de la Charte en cours.

Dominique ESCARON précise que cette convention permettra de continuer de payer une partie du versement, en l'échelonnant jusqu'en 2019.

Karine BAILLEUX rappelle le montant qui leur sera versé, afin qu'ils puissent anticiper : 10000 € sur 2017, 9000 € sur 2018 et 5000 € sur 2019.

Afin de poursuivre le partenariat rediscuté avec l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse sur des bases actualisées,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser le Président à signer une nouvelle convention couvrant la fin de la Charte en cours,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 30
Exprimés (en voix) : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 - ECONOMIE

2.1 Soutien à l'économie de proximité, développement des chèques cadeau cœur de Chartreuse

Point présenté par Lorène ABBA, Chargée de mission économie.

En 2013, le Parc a accompagné les Unions commerciales de Cœur de Chartreuse pour mettre en place des chèques cadeaux.

En 4 ans, on constate que 50 employeurs / an offrent ces chèques cadeaux à leurs salariés, ce qui représente en moyenne 45 000€ / an.

53 points de vente adhèrent.

L'objectif de ces chèques est de participer à l'économie locale en faisant découvrir l'offre commerciale existante aux salariés et en les incitant à consommer localement.

Cet outil permet aussi de créer du lien entre les commerçants et les différentes associations les fédérant et doit permettre de communiquer plus globalement sur l'offre commerciale.

Description

L'opération consiste à :

- Réaliser un bilan auprès des employeurs et points de vente pour faire évoluer le système (création d'un tableau de bord de suivi, ...)
- Présenter cet outil aux nouveaux employeurs et nouveaux points de vente.
- Elargir les chèques cadeaux aux activités annexes (ex. Activités touristiques, musées)
- Développer l'action en faveur des particuliers et touristes en travaillant sur :
 - o un plan de communication qui sera mis en œuvre par les commerçants,
 - o le développement en interne d'une application grand public qui permettra aux consommateurs de trouver les points de vente adhérents par type d'activité commerciale ou/et par commune depuis un ordinateur, une tablette ou un mobile.
- Travailler sur le lien avec les autres pôles commerciaux du PNRC, avec la monnaie locale le Cairn – Sud Isère (41 communes du PNRC concernées) et l'Eleph (Savoie)

Plan de financement

Dépenses : appui par le recrutement d'un stagiaire de 6 mois : 2 269 €

Recettes : la Région Auvergne Rhône-Alpes pour 2 269 € via le Contrat Parc

Jacques PERRET tient à faire remarquer que les stagiaires sont peu gratifiés.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'accepter le recrutement d'un stagiaire économie de proximité,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 30

Exprimés (en voix) : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3 – FORET – FILIERE BOIS

3.1 Adhésion à Sylv'ACCTES

Point présenté par Roger VILLIEN, Vice-Président délégué à la forêt.

Le Parc de Chartreuse est animateur d'une Charte Forestière de Territoire.

En référence à la volonté du Parc de promouvoir une gestion responsable et multifonctionnelle de la forêt, la démarche Sylv'ACCTES en cours de déploiement à l'échelle de la Région Auvergne Rhône-Alpes pourrait être une opportunité à saisir.

Cette démarche, portée par une association, poursuit les objectifs suivants :

- lever de nouveaux moyens financiers pour accompagner à une échelle locale la mise en œuvre d'itinéraires de gestion sylvicole ;
- soutenir l'investissement forestier pour la production de bois en quantité et en qualité ;
- participer à la création/au renforcement d'entités de gestion forestière durable sur le plan technico-économique ;
- appuyer l'emploi en milieu rural.

Sylv'ACCTES permet de financer des itinéraires sylvicoles (travaux forestiers) relevant de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

Les bénéficiaires des aides Sylv'ACCTES sont les propriétaires forestiers : propriétaires publics (communes par exemple) et privés et leur structure de regroupement, pourvus d'un document de gestion durable (Aménagement forestier/Plan Simple de Gestion) et engagés dans un programme de certification de la gestion forestière (PEFC ou FSC).

Le taux d'aides applicables sur les montants hors taxe (HT) des travaux forestiers est de 40% en forêt publique, 70% en forêt privée. L'aide Sylv'ACCTES est versée sur facture acquittée. Sylv'ACCTES peut être un levier important de promotion d'une gestion responsable et multifonctionnelle de la forêt.

Étapes pour rejoindre sylv'acques :

- Identification des parcours de gestion des forêts pour permettre un accompagnement des sylviculteurs de Chartreuse et rédaction d'un Projet Sylvicole Territorial (PST).
- Évaluation de l'efficacité des itinéraires sylvicoles proposés dans le PST (stockage de carbone, impacts socio-économiques, biodiversité) et validation par Sylv'ACCTES
- Activation du PST pour 3 ans en adhérant à Sylv'ACCTES : le territoire doit être membre de l'association Sylv'ACCTES et régler une cotisation de 4 000 € pour 3 ans pour le territoire du PST.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'adhésion à Sylv'ACCTES,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants aux actions à mettre en œuvre,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Votants (en voix) : 30

Exprimés (en voix) : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3.2 Candidature à l'appel à candidature – mesure 16.71 « Mise en œuvre de stratégies locales de développement agricoles, alimentaires, pastorales et de la filière forêt-bois »

Point présenté par Brigitte BIENASSIS, Vice-Présidente déléguée à l'agriculture et à l'alimentation et par Roger VILLIEN, Vice-Président délégué à la forêt.

Dans le cadre du programme de développement rural Rhône-Alpes 2014-2020, il est proposé un appel à candidature (mesure 16.71) permettant la mise en œuvre de stratégies locales de développement agricoles, alimentaires, pastorales et de la filière forêt-bois (animation, fonctionnement et investissement). Les dépenses éligibles concernent les coûts d'études liées aux stratégies, les coûts d'animations et les coûts directs des projets liés à la mise en œuvre des stratégies.

Cet appel à candidature est financé par les co-financeurs suivants : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Départements de l'Ain, la Loire, la Savoie, la Haute-Savoie, le conseil Savoie Mont Blanc, les agences de l'eau AELB et AERMC et le FEADER.

Le Parc de Chartreuse est animateur d'une stratégie forestière à travers la Charte Forestière de Territoire renouvelée en 2015 (nouveau plan d'action). Cette Charte permet la coopération et la mise en réseau des partenaires techniques, institutionnels et financiers. Dans le cadre de sa stratégie « forêt bois », le Parc collabore avec le Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse (CIBC), association en charge de la démarche AOC Bois de Chartreuse et de l'animation interprofessionnel de la filière bois du territoire. Une stratégie basée sur un Programme Intégré de développement agricole (PIDA) a ainsi été lancé par le CIBC début 2016 (période 2016-2019).

Le Parc est également animateur d'un Plan Pastoral Territorial mis en place fin 2015 permettant aux acteurs pastoraux et aux collectivités du territoire de monter des projets d'amélioration pastorale et de sensibilisation aux enjeux pastoraux. La question pastorale fait partie intégrante de la stratégie agricole et alimentaire du Parc de Chartreuse qui accompagne et coordonne de nombreux projets sur ces thématiques en lien avec l'Association des Agriculteurs de Chartreuse.

En 2014, le Parc déposait un Programme PSADER basé sur plan d'actions agro-sylvo-pastoral, finalement annulé en début 2016.

Afin de permettre l'animation de ces stratégies et la mise en place d'actions, il est proposé de répondre à l'appel à candidature concernant la mesure 16.71.

Cette candidature sera portée par le Parc en coopération avec les représentants des acteurs socio-professionnels agricoles, pastoraux et forestiers (AAC, CIBC, ...).

Roger VILLIEN précise que le dépôt du dossier doit avoir lieu avant le 15/03.

Karine BAILLEUX précise qu'au-delà de l'animation, cela aidera au développement des actions par l'accompagnement des acteurs locaux.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le dépôt de dossiers de subvention dans le cadre de l'appel à projet mis en place dans le cadre de la mesure 16.71,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Votants (en voix) : 30

Exprimés (en voix) : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4 – ENERGIE

4.1 Prise de parts dans les quatre sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable du territoire

Point présenté par Sophie ROY, chargée de mission transition énergétique.

CONTEXTE

L'objectif de transition énergétique vise à atteindre l'autonomie énergétique en 2050. Cet objectif passe par l'augmentation de la production d'énergies renouvelables. Les actions citoyennes sont une des solutions pour atteindre cet objectif.

Quatre sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable sont aujourd'hui présentes sur le territoire :

- Buxia énergies, créée en 2015 à l'initiative de citoyens et d'élus de la commune de La Buisse.
- Grési 21, créée en avril 2016 avec l'appui de la Communauté de communes du Grésivaudan, qui associe plusieurs communes du Parc (Saint Hilaire, St Pancrasse, St Bernard, Crolles).
- Energ'Y Citoyennes, créée en septembre 2016 sur la métropole grenobloise
- Le Solaret, créée en 2017 par des citoyens, sur le territoire de Cœur de Savoie.

Les caractéristiques communes à ces 4 sociétés sont les suivantes :

- Gouvernance de type coopératif, avec le principe « 1 personne = 1 voix », modulé dans certains cas par des pondérations par collèges ;
- Risque financier limité à la valeur des parts acquises ;
- Démarche territoriale, en concertation avec les élus, habitants et acteurs du territoire, avec une attention portée au respect du patrimoine paysage, urbanistique, architectural, et avec un objectif de renforcement des liens sociaux et de mise en valeur des qualités du territoire.

En mai 2017, le bureau syndical a validé l'intérêt du Parc à la promotion et à l'essaimage des démarches citoyennes de production d'énergie renouvelables, et a validé l'implication du Parc par la prise de parts dans des sociétés de production d'énergie.

Dans la continuité de cette prise de décision, il est proposé aujourd'hui de voter une prise de parts de 1000€ dans chacune des 4 sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable.

Dominique ESCARON rappelle qu'avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte, les collectivités publiques peuvent investir dans ces sociétés en prenant des parts sociales dans des entreprises. Il s'agit aussi de donner l'exemple et rassurer les autres investisseurs.

Jacques PERRET souligne que ces investissements rapportent très peu.

Sophie ROY souligne que la société Grenobloise a réussi à lever environ 300 000 €, grâce, entre autre, aux participations de la Région Auvergne Rhône Alpes et de quelques collectivités.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De prendre 20 parts sociales à raison de 50 € la part, soit 1 000 €, dans la SAS à capital variable Buxia énergies, et autoriser le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier et à verser le montant correspondant à la société Buxia énergies,**

- **De prendre 10 parts sociales à raison de 100 € la part, soit 1 000 €, dans la SAS à capital variable Energ'Y Citoyennes, et autoriser le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier et à verser le montant correspondant à la société Energ'Y Citoyennes.**
- **De prendre 10 parts sociales à raison de 100 € la part, soit 1 000 €, dans la SAS à capital variable Centrales Villageoises du Grésivaudan - Grési 21, et autoriser le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier et à verser le montant correspondant à la société Centrales Villageoises du Grésivaudan - Grési 21.**
- **De prendre 20 parts sociales à raison de 50 € la part, soit 1 000 €, dans la SCIC Centrales Villageoises Le Solaret, et autoriser le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier et à verser le montant correspondant à la société Centrales Villageoises Le Solaret.**

Votants (en voix) : 30
 Exprimés (en voix) : 30
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Départ d'Anne GERIN.

5 – AGRICULTURE

5.1 Animation du Plan Pastoral Territorial 2018

Point présenté par Brigitte BIENASSIS, Vice-Présidente déléguée à l'agriculture et à l'alimentation.

Le Parc naturel régional de Chartreuse a contractualisé avec la Région Rhône-Alpes un 1^{er} Plan Pastoral Territorial (PPT 2010-2015). De nombreux projets contribuant à l'amélioration des espaces pastoraux de Chartreuse ont été réalisés grâce à l'aide du Conseil Régional.

Face aux résultats de ce premier programme et des nombreux projets en émergence, le Parc naturel régional de Chartreuse assure, depuis début 2016, le portage d'un second PPT (2016-2021) et en assure l'animation et la coordination en synergie avec l'ensemble des acteurs concernés.

Afin de poursuivre la dynamique engagée ces dernières années en terme d'animation et de fonctionnement, le Parc de Chartreuse souhaite s'attacher les services de la Fédération des Alpagnes de l'Isère pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'émergence des projets, l'animation et le suivi financier de ce programme. Cette co animation permettra un lien accru entre le territoire et les acteurs pastoraux et ainsi avoir une vision globale sur le pastoralisme du Parc.

COÛT ET FINANCEMENT

Budget prévisionnel et plan de financement prévisionnel

Poste	Coût	Financier	Taux	Montant
Animation par le Parc de Chartreuse	1 391,00 €	Région Auvergne Rhône Alpes	60 %	3 037,80 €
Appui des services pastoraux	3 672,00 €	Autofinancement	40 %	2 025,20 €
Total	5 063,00 €	Total		5 063,00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'opération décrite ci-dessus ;**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.**

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix) : 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6 – BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE

6.1 Opération « Atelier du paysage – un territoire sous influence métropolitaine »

Point présenté par Gérard ARBOR, Vice-Président délégué à la biodiversité et au paysage.

L'Atelier du paysage a été initié en 2017 avec l'appui du Parc, des Amis du Parc, de la commune de Saint Laurent du Pont et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse. Les étudiants de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles (ENSPV) ont apporté un regard neuf sur notre territoire, revisitant les effets de la pente sur l'aménagement et l'usage du territoire au moyen de vidéos, proposant des outils (maquette, jeu, croquis...) de réinterprétation de certains sites du territoire. Il est aujourd'hui souhaité poursuivre cette démarche sur l'année 2018 (voire 2019).

L'objectif de cet Atelier est double.

Pour les étudiants : à la rencontre d'un territoire (et de ses acteurs), il s'agit d'observer, comprendre, interpréter et restituer ses caractéristiques, son fonctionnement, ses interactions avec les territoires voisins, ses projets et tendances d'évolution.

Pour le territoire et ses acteurs (habitants, socio-professionnels, collectivités, élus...), il s'agit d'initier une dynamique d'approche paysagère de l'aménagement et de l'usage du territoire, de questionner et de faire réfléchir à la qualité et aux valeurs attachées aux paysages.

L'Atelier commence en mars (séquence « le site et ses acteurs ») par une semaine d'immersion terrain et de rencontres, qui se termine sur un temps de restitution « à chaud ». Le travail des étudiants s'échelonne ensuite sur 6 mois avec un rendu en septembre lors des journées du patrimoine, ou autres dates dans une sélection de communes selon les projets ou les événements. La présente opération apporte un soutien financier pour l'accueil des étudiants et de leurs enseignants durant la semaine d'immersion sur le terrain. A noter qu'en complément du budget présenté ici, l'ENSPV apporte un autofinancement de 8 000 €.

Budget et plan de financement prévisionnels

Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Prestations d'accueil des étudiants et des enseignants</i>	4 000,00 €	<i>Conseil Départemental de l'Isère (ligne classique)</i>	3 000,00 €
<i>Réception de restitution</i>	500,00 €	<i>Région Auvergne-Rhône-Alpes</i>	1 500,00 €
TOTAL	4 500,00 €	TOTAL	4 500,00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'action « Atelier du paysage – Un territoire sous influence métropolitaine »,**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6.2 Opération « Rivières sauvages : animation et accompagnement programme d'actions »

Point présenté par Gérard ARBOR, Vice-Président délégué à la biodiversité et au paysage.

Le projet européen Rivières Sauvages est porté par Le Fonds pour la conservation des rivières sauvages et ERN France (*European Rivers Network*). Son objectif est de protéger des rivières patrimoniales qui ont subi peu, voire aucune altération. Ces rivières ont besoin que l'on renforce leur protection et qu'on initie des programmes de conservation pour éviter leur dégradation.

Le tronçon d'une dizaine de kilomètres du Guiers mort depuis sa source jusqu'au seuil de Fourvoirie en aval des gorges répond aux critères de « Rivières Sauvages », tout en ayant des marges d'amélioration.

Objectifs du projet :

- Préserver voire améliorer la qualité des milieux aquatiques sur le Guiers mort
- Fédérer les acteurs locaux au sein d'une démarche et d'un plan d'actions

- Faire connaître le patrimoine naturel lié à la rivière

La présente opération consiste en l'animation de la démarche Rivières Sauvages portée par le Parc et l'accompagnement financier du programme d'actions à mettre en œuvre suite à la labellisation.

Budget et plan de financement prévisionnels

Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Participation Audit et certification AFNOR</i>	2 550,00 €	<i>Région Auvergne-Rhône-Alpes</i>	16 200,00 €
<i>Participation Animation 2018 (20% ETP Parc)</i>	3 650,00 €		
<i>Participation Communication – campagne photo</i>	1 500,00 €		
<i>Participation Action – suivi qualité du Guiers mort 2018</i>	4 000,00 €		
<i>Participation Action – restauration Guiers mort</i>	4 500,00 €		
TOTAL	16 200,00 €	TOTAL	16 200,00 €

Céline BURLET demande quand aura lieu l'obtention du Label.

Gérard ARBOR rappelle que le dossier a déjà été déposé et que l'on peut espérer le Label cette année.

Artur FATELA précise que ce site est un endroit réputé et très connu nationalement voire internationalement pour la pêche.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'action « Rivières sauvages : animation de la démarche et accompagnement du programme d'actions sur le Guiers mort 2018 »,**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6.3 Opération « Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalière et ornementale de Chartreuse – Phase 3 »

Point présenté par Brigitte BIENASSIS, Vice-Présidente déléguée à l'agriculture et à l'alimentation.

Un inventaire des variétés de fruits, de légumes, de céréales, de fleurs, etc., anciennes et/ou adaptées à la Chartreuse a été réalisé en 2016, par le biais d'enquêtes ethnobotaniques et de recherches historiques en archives (phase 1). En 2017 (phase 2), la mobilisation des acteurs du territoire, que ce soit les habitants, les associations, les socio-professionnels, les lycées professionnels... a permis d'identifier des pistes de valorisation et de mise en culture des variétés locales et/ou anciennes sélectionnées parmi toutes celles identifiées dans le diagnostic.

- Préserver la biodiversité cultivée et faire reconnaître en tant que biens publics des ressources végétales locales servant de ressources alimentaires et pouvant être valorisées dans une économie locale.
- Créer des micro-filières économiques autour d'espèces ou variétés anciennes et/ou locales.
- Mettre en réseau les acteurs concernés (habitants, agriculteurs, viticulteurs, pépiniéristes, gestionnaires de patrimoine naturel et culturel, associations, professionnels de la restauration...)

La phase 3 de l'opération de Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalière et ornemental de Chartreuse consiste à mettre en œuvre les pistes de valorisation et projets de mise en culture des variétés sélectionnées en phase 2, tout en poursuivant l'accompagnement et l'animation de la démarche. Dans le détail, il s'agit de réaliser les actions suivantes :

- Identifier et prélever les variétés recensées sur le terrain, avec leurs techniques de cultures associées
- Conserver, multiplier et expérimenter les variétés :

Mettre en place des protocoles de multiplication variétales et en assurer le suivi : contrat de production arbres, de greffons... (lycées, pépiniéristes ...),
 Mettre en place la multiplication des graines et protocoles d'expérimentation,
 Développer des protocoles de conservation et des partenariats (création de vergers conservatoires par exemple...),
 Poursuivre la recherche de lieux pour expérimentation, multiplication, conservation des variétés et les partenariats (particuliers, jardins collectifs, professionnels, lycées...).

- Apprendre à entretenir et multiplier les végétaux (formations) :
 Formations pour apprendre à faire ses graines, à tailler ses arbres fruitiers et à faire des greffes,
 Assurer le suivi des cultures et expérimentations réalisées en lycées.
- Poursuivre l'animation des groupes de travail thématiques (légumes, céréales, vigne, fruitiers, plantes ornementales)
- Poursuivre l'accompagnement des projets et acteurs locaux :
 Expertise et appui logistique à la création de verger, de jardin, conseils de plantation, de choix d'espèces et de variétés auprès de particuliers, collectivités, associations... du territoire.
- Communiquer et valoriser les résultats.

Budget et plan de financement prévisionnels

Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Conserver, multiplier et expérimenter les variétés</i>	15 000,00 €	<i>Conseil Départemental de l'Isère</i>	12 000,00 €
<i>Formations : apprendre à entretenir et multiplier</i>	4 000,00 €	<i>Conseil Départemental de la Savoie</i>	3 000,00 €
<i>Animation des groupes de travail thématiques</i>	4 000,00 €	<i>Fondation de France</i>	15 000,00 €
<i>Accompagnement des projets</i>	2 000,00 €		
<i>Communication et valorisation des résultats</i>	5 000,00 €		
TOTAL	30 000,00 €	TOTAL	30 000,00 €

Gérard ARBOR souligne que l'appel à projet lancé par la Fondation de France a été piloté par Laure BELMONT. Les moines se sont montrés très intéressés par ce programme. Ils ont même ouvert leurs archives et ont proposés leur participation. Ils envisagent de créer un verger aux abords de la nouvelle distillerie, et souhaitent remettre en culture une partie de leur potager.

Dominique ESCARON et Artur FATELA insistent sur le fait que ces animations, formations permettent de compléter les concertations pour la charte.

Brigitte BIENASSIS rappelle le lien vers la lettre de l'AAC qui reprend les variétés étudiées par le CRBA.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'action « Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalié et ornemental de Chartreuse – Phase 3 »,**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix) : 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6.4 Opération « Accompagnement du Plan de paysage sur le territoire du PNR de Chartreuse »

Point présenté par Gérard ARBOR, Vice-Président délégué à la biodiversité et au paysage.

Le PNR de Chartreuse est lauréat 2017 de l'appel à projet national Plan de paysage. Cette démarche va permettre au Parc de définir des objectifs de qualité paysagère pour le territoire dans une approche concertée avec les acteurs locaux et les habitants. Un plan d'action précisera les opérations à conduire pour la préservation de cette qualité. Les résultats de cette démarche seront traduits dans les documents de planification en cours sur le territoire et dans la future charte du Parc.

Cet accompagnement du Plan de paysage consiste en :

- l'appui et l'expertise de spécialistes pour l'animation de la démarche. Une convention avec le CAUE de Savoie est entre autres prévue pour développer le projet d'observatoire photographique des paysages ;
- la production de fiches actions complémentaires par le bureau d'étude mandaté pour le plan de paysage ;
- l'organisation et le règlement des aspects logistiques de la concertation prévue (transport collectif lors des circuits sur le territoire, accueil lors des tables rondes...) ;
- la réalisation d'outils pédagogiques et d'actions de communication valorisant la démarche plan de paysage et ses résultats.

Budget et plan de financement prévisionnels

Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Animation de la démarche (CAUE 73)</i>	6 500,00 €	<i>Conseil départemental de l'Isère</i>	10 500,00 €
<i>Animation et accueil des temps de concertation (intervenant ext., buffet...)</i>	2 900,00 €	<i>Conseil départemental de la Savoie</i>	6 500,00 €
<i>Location de véhicules pour des déplacements collectifs</i>	2 240,00 €		
<i>Réalisation d'outils de communication</i>	2 000,00 €		
<i>Fiche action supplémentaire</i>	3 360,00 €		
TOTAL	17 000,00 €	TOTAL	17 000,00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'action « Accompagnement du Plan de paysage sur le territoire du PNR de Chartreuse »,**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6.5 Opération « Organisation d'un évènement autour de la biodiversité »

Point présenté par Gérard ARBOR, Vice-Président délégué à la biodiversité et au paysage.

L'Observatoire de la Biodiversité de Savoie, animé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Savoie organise des prospections naturalistes sur des communes savoyardes. En tant que membre de cet observatoire, le Parc a proposé d'organiser en 2018 et 2019, des inventaires de la biodiversité sur cinq communes du Parc dont les richesses naturelles semblaient moins bien connues, à savoir : La Bauche, Corbel, Saint Christophe la Grotte, Saint Jean de Couz et Saint Pierre de Génébroz.

Objectifs du projet :

Sensibiliser le grand public à la biodiversité et aux actions du Parc et compléter la connaissance naturaliste sur les communes du Parc.

Plusieurs temps d'animation autour de la biodiversité sont envisagés dans ce contexte :

- 23-27 mai 2018 : des conférences seront organisées par le Parc dans le cadre de la Fête de la nature ;
- 2-3 juin 2018 : week-end de lancement des prospections par des experts naturalistes dans les 5 communes ;
- Soirée du samedi 2 juin : conférence grand public présentant la biodiversité des 5 communes ;
- en 2019 : des activités, visites, conférences et des temps de restitution grand public seront organisés pour mettre en valeur les résultats de ces prospections.

Budget et plan de financement prévisionnels

Dépenses en €		Recettes en €	
Appui au montage et à la réalisation d'animation sur le thème de la biodiversité (conférence, sorties Nature...)	2170,00 €	Conseil départemental de l'Isère	4 000,00 €
Appui à la mise en œuvre d'actions de communication sur le thème de la Biodiversité	1 830,00 €		
TOTAL	4 000,00 €	TOTAL	4 000,00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'action « Organisation d'un événement autour de la biodiversité »,**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

7 – TOURISME

7.1 Convention avec Chartreuse Tourisme

Point présenté par Dominique ESCARON.

Le Parc de Chartreuse participe depuis sa création au fonctionnement et à la réalisation d'opérations de l'association Chartreuse tourisme en lui allouant des moyens financiers et matériels. La mise en place de la loi NOTRe dessine une nouvelle organisation et une nouvelle gouvernance dans le domaine touristique. Elle impacte le fonctionnement et le mode de financement de Chartreuse Tourisme.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, le Parc de Chartreuse soutient la mise en œuvre du programme annuel d'actions de Chartreuse Tourisme en fonction de leur intérêt au regard de la stratégie touristique territoriale et selon ses possibilités financières, sur les missions suivantes :

- Promotion de l'offre touristique du massif de Chartreuse auprès, par ordre de priorité, des marchés : rhônalpin, francilien, et européens.
- Elaboration, promotion et commercialisation des produits touristiques de Chartreuse
- Valorisation et promotion des actions touristiques développées sur le territoire du Parc de Chartreuse lorsque ces dernières sont conformes au projet de territoire.
- Mise en réseaux et professionnalisation des acteurs touristiques et notamment des Offices de tourisme et Syndicats d'Initiative

Pour 2018, il est proposé que le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse apporte, au titre des opérations mises en œuvre par Chartreuse tourisme une participation financière, d'un montant maximum de 34 000 €, sur les actions suivantes :

- Relations Presse : pour un budget prévisionnel de 14 000 €
- Flux Vision Tourisme : poursuite du travail mené avec Isère Tourisme sur l'observation des flux touristiques. Budget prévisionnel de 3 500 €

- Outil open-system : pour la commercialisation en ligne de prestations d'activités. Budget prévisionnel de 6000 €
- Salon de la randonnée de Lyon : évènement régional majeur auquel Chartreuse tourisme disposera d'un stand en son nom pour un budget prévisionnel de 4 000€
- Supports de communication : pour un budget prévisionnel de 6 500€
Réalisation d'un magazine de séduction, bi-annuel (printemps/été et hiver), à l'échelle de la destination, Carte Chartreuse + et édition de la carte touristique de Chartreuse et route des savoir-faire.

Par ailleurs, le Parc met à disposition de Chartreuse Tourisme des locaux dont la valeur locative et les charges de copropriété représentent un montant de 6 416 €.

Afin de percevoir le solde des participations financières du Parc, Chartreuse tourisme produira un bilan évaluatif de ces actions.

Brigitte BIENASSIS demande si le montant de 34 000 € est annuel et s'il est associé à des actions. Ce qu'Artur FATELA lui confirme.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver la convention annuelle d'objectifs avec Chartreuse Tourisme,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention.***

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix) : 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Céline BURLET conseille aux membres de visiter le nouveau site Internet du Parc. Il a été entièrement retravaillé, et a été complété avec le maximum d'informations sur toutes les actions du Parc.
- Gérard ARBOR fait part des médailles obtenues au concours général agricole par la Ferme de Plantimay pour la Tomme de Chartreuse en argent et pour le St Félicien en bronze.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 10

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<http://www.parc-chartreuse.net/fr/comprendre-le-parc/le-fonctionnement-du-parc/compte-rendu-des-cs/>

BUREAU SYNDICAL
2 mars 2018
ST LAURENT DU PONT (38)

PRESENTS

1^{er} collègue

BERANGER Nathalie (pour partie)

2^{ème} collègue

BURLET Céline

GERIN Anne (pour partie)

3^{ème} collègue

WOLFF Corine

4^{ème} collègue

LEBLANC Christian

5^{ème} collègue

ARBOR Gérard

BIENASSIS Brigitte

ESCARON Dominique

ORTHLIEB Maxence

VILLIEN Roger

6^{ème} collègue

PERRET Jacques

ROMAGNOLI Danièle

7^{ème} collègue

POULET Jean-Luc

membres de l'équipe technique

ABBA Lorène (pour partie)

BAILLEUX Karine (pour partie)

FATELA Artur

MALLIER Peggy

ROY Sophie (pour partie)

EXCUSES ET POUVOIRS

1^{er} collègue

LANGENIEUX-VILLARD Philippe à BERANGER Nathalie (pour partie)

2^{ème} collègue

ENGRAND Christophe

3^{ème} collègue

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4^{ème} collègue

MERIAUX Pierre

5^{ème} collègue

BARRIER Pierre

PETIT Jean-Paul à BIENASSIS Brigitte

ROUGIER Alain

6^{ème} collègue

QUAIX Mireille à ARBOR Gérard

SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc

7^{ème} collègue

CLARET Jean-Paul

FORTE Pierre à BURLET Céline

MULLER Claude à ESCARON Dominique

SEJOURNE Denis

Invités

HOBLEA Fabien